

Avis des sociétés

Démarrage des opérations de souscriptions

FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Agrément du CMF N° 03-2021 du 10 février 2021

ZITOUNA CAPITAL porte à la connaissance du public que la première période des opérations de souscriptions au fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « **ZITOUNA MOUCHARAKA II** » a démarré le 08 mars 2021.

« **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Montant du fonds	: 60 000 000 dinars divisé en 6 000 parts d'un montant nominal de 10 000 DT
Date d'agrément	: 10 Février 2021
Promoteurs	: ZITOUNA CAPITAL et BANQUE ZITOUNA
Gestionnaire	: ZITOUNA CAPITAL
Dépositaire	: BANQUE ZITOUNA
Distributeur	: ZITOUNA CAPITAL